Langue originale: anglais CoP17 Prop. 8

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Les auteurs proposent le transfert de *Manis crassicaudate* de l'Annexe II CITES à l'Annexe I CITES, conformément à l'Article II, paragraphe 1, de la Convention. Cette espèce est éligible à l'inscription sur l'Annexe I CITES car elle est menacée d'extinction et affectée par le commerce international. Plus précisément, l'espèce répond aux critères biologiques indiqués aux paragraphes C i) et ii) de la Résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16), Annexe 1, et aux mesure de précaution présentes à l'Annexe 4 de cette Résolution, en raison d'un déclin prononcé de la population sauvage observé, présumé ou prévu à partir des niveaux ou modèles d'exploitation et une forte vulnérabilité aux facteurs intrinsèques (par ex. faible taux de reproduction).

B. Auteur de la proposition

Bangladesh*:

C. Justificatif

1. <u>Taxonomie</u>

1.1 Classe: Mammalia

1.2 Ordre Pholidota (Weber, 1904)

1.3 Famille: Manidae (Gray, 1821)

1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: Manis crassicaudata (Gray, 1827)

1.5 Synonymes scientifiques: Aucun

1.6 Noms communs: anglais: Indian Pangolin, Thick-tailed Pangolin

français: Grand Pangolin de L'Inde, Grand Pangolin de l'Inde, Pangolin

à Grosse Queue

espagnol: Pangolín Indio

1.7 Numéros de code: Manis crassicaudata: A-108.001.001.001

2. Vue d'ensemble

Il existe huit espèces de pangolins dans la famille *Manidae*, dont quatre se trouvent en Asie et quatre en Afrique. *Manis crassicaudata*, le pangolin indien, ou à grosse queue, est présent dans cinq états de l'ère de répartition : Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan et Sri Lanka (Baillie et al. 2014). C'est un mammifère de

Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement)aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

taille moyenne (poids: 4,7 kg; longueur: 89 cm), couvert de 11-13 rangées d'écailles de kératine sur le la face dorsale (Heath 1995). Les pangolins n'ont pas de dents; ils se nourrissent de termites et de fourmis qu'ils attrapent avec leur longue langue visqueuse et avalent tout rond (Heath 1995). Les pangolins sont bien adaptés à ce régime alimentaire avec un appendice frontal et des griffes aptes à fouiller les fourmilières et termitières (Heath 1995). Habile grimpeur, *M. crassicaudata* est d'abord terrestre et plutôt nocturne, il passe donc la journée dans son terrier.

Manis crassicaudata est particulièrement vulnérable à la surexploitation en raison de son faible taux de reproduction (Mishra et Panda 2012) puisqu'il n'a qu'un, deux tout au plus, petits par an (Baillie et al. 2014, Mahmood et al. 2015), dont il s'occupe 5-8 mois (Mohapatra et Panda 2012), et la durée d'une génération est sept ans (Baillie et al. 2014).

Manis crassicaudata est sur la liste des espèces menacées de l'UICN en raison d'un déclin à venir estimé à 50% au moins d'ici 21 ans (soit trois générations)(Baillie et al. 2014); cette estimation repose sur la diminution significative au cours de la dernière décennie de deux espèces de pangolin d'Asie en danger critique, M. pentadactyla et M. javanica, et le prévisible déplacement du commerce à d'autres espèces de pangolin comme M. crassicaudata (Baillie et al. 2014).

Protégé de la chasse et du commerce par la législation nationale dans tous les États de l'ère de répartition, *Manis crassicaudata* connaît pourtant un déclin marqué dû au braconnage pour le commerce international, principalement pour les écailles, en provenance d'Inde, du Pakistan et du Népal à destination du Myanmar et de la Chine (Baillie et al. 2014, Katuwal et al. 2013, Mahmood et al. 2012, Mahmood et al. 2014, Mahmood et al. 2015, Misra et Hanfee 2000, Mohapatra et al. 2015, Sharma 2014). Une diminution rapide, de la population a été démontrée récemment dans une région du Pakistan en raison du braconnage pour les écailles destinées au marché international (Baillie et al. 2014, Mahmood et al. 2015) ; on signale aussi, pour la même raison, un déclin de la population en Inde (Mohapatra et al. 2015) et au Népal (Katuwal et al. 2013) ; en outre l'espèce, répandue au Bangladesh, y est peut-être éteinte désormais (Baillie et al. 2014).

Les écailles de pangolin sont utilisées en médecine traditionnelle en Asie pour soigner divers problèmes (Challender et al. 2014) : comme anticoagulant, pour favoriser menstruations et montée de lait, réduire les cedèmes et soulager la douleur due aux raideurs ou spasmes des membres, ou les maladies empêchant flexions et extensions (Gaski et Johnson 1994).

Durant la décennie avant 2014, on estime qu'un million de pangolins ont été prélevés dans la nature au profit du commerce international illicite, classant le pangolin le « au premier rang mondial des mammifères sauvages victimes de trafic » (Challender et al. 2014). Il y a eu nombre de saisies de pangolins et de leurs parties ces dernières années, bien que les pangolins soient protégés dans la plupart des États de l'ère de répartition et que le commerce international des espèces asiatiques soit interdit depuis 2000, quand les Parties à la CITES ont adopté le quota zéro pour l'exportation de spécimens sauvages à des fins commerciales (Challender et al. 2014). Cependant, en général les saisies ne précisent pas l'espèce de pangolin en cause, ce qui rend impossible de calculer précisément l'ampleur du commerce international illégal de chaque espèce de pangolin.

Entre 2004 et 2013, il y a eu 219 saisies comptant 33 008 pangolins et 195 127 kg de pangolins et produits issus de pangolins (37 560 kg d'écailles, 109 866 kg de viande et 55 544 kg de cadavres) (Hofberg et al. 2015). Hofberg et al. (2015) estimait que ces saisies concernaient environ 96 410 pangolins. Selon la règle empirique de calcul d'INTERPOL, on peut estimer que les saisies ne représentent que 10% du volume réel du commerce sur le marché noir (Christy 2012), Hofberg et al. (2015) estimaient que ce trafic concernait 964 150 pangolins entre 2004 et 2014. Cette estimation est sans doute aussi très prudente par rapport au volume réel du commerce, mais elle n'en reflète pas moins l'estimation des spécialistes CSE-UICN, soit plus d'un million de pangolins objets de trafic ces dix dernières années (Challender et al. 2014).

Il faut préciser que ces saisies ne sont pas inscrites dans la base de données sur le commerce CITES (voir Annexe 1), bien que les Parties soient supposées inclure l'information sur les saisies et confiscations dans leurs rapports annuels. La base de données ne contient qu'un cas de commerce de *Manis crassicaudata* pour 2004-2013 : un spécimen exporté du Sri Lanka aux États-Unis en 2008, où il a été saisi (Annexe 1). La base de données contient d'autres signalements de commerce de pangolins définis seulement comme *Manis* spp., il est possible que certains soient des spécimens de *M. crassicaudata*.

La difficulté d'identification des pangolins et de leurs parties et produits commercialisés avec l'espèce concernée ne simplifie pas l'application de la loi. Cela se complique encore lorsque les différentes espèces de pangolin ont différents niveaux de protection, comme c'est le cas actuellement. Il est en effet possible de distinguer les espèces de pangolin quand il s'agit de spécimens entier ou d'animaux vivants (Challender

et al. 2014), mais impossible de déterminer l'espèce à partir d'écailles séchées, en vrac ou en poudre (Hsieh et al. 2011). L'analyse ADN peut être utilisée pour déterminer l'espèce dont proviennent les écailles à des fins juridiques, mais ce genre d'outil n'est pas disponible pour les agents chargés de l'application des lois lors de chaque saisie d'écailles (Hsieh et al. 2011).

En résumé, *Manis crassicaudata* correspond au critère commercial (*sont ou pourraient être affectées par le commerce*) prévu par la CITES Article II, paragraphe 1, et Résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16), car il s'agit de commerce international et ce commerce a un impact nuisible sur l'espèce. *M. crassicaudata* correspond aux critères biologiques pour l'inscription à l'Annexe I conformément au paragraphe C i) et ii) ide l'Annexe 1 de la Résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16) : « *Un déclin marqué de la taille de la population dans la nature, soit: i) en cours ou passé (mais avec la possibilité qu'il reprenne); ou ii) déduit ou prévu ».*

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

*Manis crassicaudata*is est originaire du Bangladesh, d'Inde, du Népal, du Pakistan et du Sri Lanka ; cette espèce est peut-être éteinte au Bangladesh (Baillie et al. 2014).

3.2 Habitat

Manis crassicaudata est présent dans les forêts tropicales, les terrains découverts, prairies et habitat détérioré ; il s'adapte à de nombreux types de terrain tant que ses proies, fourmis et termites, sont abondantes (Baillie et al. 2014).

3.3 Caractéristiques biologiques

Manis crassicaudata est plutôt terrestre, nocturne et habite un terrier (Baillie et al. 2014). Les adultes sont plutôt solitaires mais mâles et femelles peuvent partager un terrier durant la période de reproduction (Baillie et al. 2014). Les femelles donnent normalement naissance à un petit par an après 165 jours de gestation ; des cas de jumeaux ont été rapportés (Baillie et al. 2014). D'après une étude récente au Pakistan, huit sur onze études de terrain signalent une mère pangolin avec deux petits (Mahmood et al. 2015). La mère prend soin des petits 5 à 8 mois (Mohapatra and Panda 2012). Une génération dure sept ans (Baillie et al. 2014). On ne connaît pas la longévité dans la nature mais un individu captif a vécu 13 ans et deux mois (Baillie et al. 2014). Les pangolins sont très vulnérables à la surexploitation en raison de leur faible taux de reproduction (Mishra et Panda 2012).

3.4 Caractéristiques morphologiques

Tous les pangolins ont une morphologie similaire, avec des éléments adaptés à leur régime alimentaire de fourmis et termites : tête conique, griffes puissantes pour démolir les nids d'insectes, petits yeux et paupières épaisses, longue langue visqueuse pour consommer leurs proies (Challender et al. 2014), et un estomac musculaire doté d'épines kératiniques pour broyer leur proies car ils n'ont pas de dents (Heath 1995). *Manis crassicaudata* est un mammifère de taille moyenne (poids 4,7 kg, longueur 89 cm), au dos couvert de 11 à 13 rangées d'écailles de kératine (Heath 1995). Ces écailles leur servent à se protéger des prédateurs (Spearman 1967). En cas de danger, le pangolin s'enroule sur lui-même et hérisse ses écailles coupantes ; les femelles protègent leur petit en s'enroulant autour. Si elle leur permet de décourager la plupart de leurs prédateurs (même les lions), leur anatomie associée à un comportement très efficace facilitent malheureusement leur prélèvement et leur transport par les humains. Le pangolin d'Asie a des poils entre les écailles, à la différence des espèces d'Afrique (Challender et al. 2014).

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les pangolins jouent un rôle important dans leur écosystème en régulant les populations d'insectes (Challender et al. 2014). Un pangolin adulte consomme environ 70 millions d'insectes par an (CSE-UICN Pangolin 2015). De plus, les terriers abandonnés par les pangolins servent d'abri à de nombreuses autres espèces (Nguyen et al. 2014).

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

Une large part de l'aire de répartition de *Manis crassicaudata* connaît une forte densité de population humaine et donc une réduction et détérioration rapide de son habitat (Baillie et al. 2014). En Inde, la croissance de l'économie agraire, le développement de l'irrigation et l'emploi de pesticides sont des menaces supplémentaires (Baillie et al. 2014).

4.2 Taille de la population

Difficile d'évaluer la taille de la population car le pangolins est craintif, discret, nocturne et solitaire (Mahmood et al. 2014). Il n'existe pas d'estimation de la population et une seule étude publiée fournit une indication de densité de l'espèce sur le plateau Pothohar du Pakistan où la densité moyenne de population serait de 0,010± 0,003 / ha (Mahmood et al. 2014). Selon Mahmood et al. (2014), *Manis crassicaudata* serait présent en petit nombre au Bangladesh où il était qualifié de rare en 1986 ; en Inde, on ne connaît pas bien sa situation ; au Pakistan, il est peu commun; au Sri Lanka, sa présence varie mais il est peu répandu.

4.3 Structure de la population

Il y a très peu d'information sur la démographie de la population, la proportion d'individus matures ou des sexes chez les pangolins sauvages. Seule exception, une étude récente signale un fort déséquilibre mâle/femelle avec un ratio de 16:5 dans la population de *Manis crassicaudata* du Plateau Pothohar, au Pakistan (Mahmood et al. 2015).

4.4 Tendances de la population

La tendance est à la baisse pour la population de *Manis crassicaudata* (Baillie et al. 2014) dont le déclin marqué serait dû au braconnage (Mahmood et al. 2014). L'espèce est classée Menacée par l'UICN en raison d'un déclin d'au moins 50% prévu au cours les 21 prochaines années (trois générations de sept ans) (Baillie et al. 2014). L'unique étude parue notant cette tendance de la population signale une densité de *M. crassicaudata* dans la région du plateau Pothohar au Pakistan en rapide déclin : environ 79% en trois ans du fait de la chasse illégale pour les écailles, soit 1,08 par km² en 2010, puis 0,36 par km² en 2011 et seulement 0,23 par km² en 2012 (Mahmood et al. 2015).

4.5 Tendances géographiques

Manis crassicaudata a disparu de nombreuses régions du Bangladesh et y est peut-être désormais éteinte (Baillie et al. 2014).

5. Menaces

La principale menace à la survie de *Manis crassicaudata* est le braconnage pour la viande et les écailles, pour utilisation locale et commerce international illicite, surtout les écailles, à destination du Myanmar et de la Chine (Baillie et al. 2014, Jnawali et al. 2011). Selon le groupe spécialisé du CSE-UICN, la chasse et le braconnage pour le commerce international illicite d'animaux vivants, de viande et d'écailles principalement destinés à l'Asie, surtout la Chine et le Vietnam, sont les menaces majeures visant les pangolins (Challender et al. 2014). Durant la décennie pré-2014, on estime qu'un million de pangolins ont été prélevés dans la nature pour le commerce international illicite, faisant du pangolin « le mammifère sauvage victime du plus fort trafic au monde » (Challender et al. 2014). En conséquence les populations de pangolin en Asie connaissent un « déclin fulgurant » et ont disparu de vastes zones, et les pangolins d'Afrique sont désormais menacés à leur tour (Challender et al. 2014). Les populations d'Asie déclinant, le marché se tourne vers les espèces d'Afrique (Challender et al. 2014, Challender et Hywood 2012). Si les pangolins d'Afrique ont été utilisés auparavant et le sont encore par les habitants pour l'alimentation et les médicaments, une « tendance alarmante » est en cours : l'accroissement du commerce des parties des quatre espèces de pangolins africains, surtout les écailles, de l'Afrique vers l'Asie (Challender et al. 2014, Challender and Hywood 2012).

Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

Protégé de la chasse par la législation nationale dans tous les États de l'ère de répartition, *Manis crassicaudata* est braconné pour utilisation locale; la viande est source de protéines, de médicaments mais sert aussi à des rituels; l'huile extraite de la graisse et de la cervelle sert de médicament; les écailles entières ou en poudre servent de médicament et aussi à fabriquer curiosités, bijoux et gilets pare-balles; la peau sert à fabriquer des produits en cuir (Baillie et al. 2014, Katuwal et al. 2013, Mahmood et al. 2012, Misra et Hanfee 2000).

6.2 Commerce licite

Manis crassicaudata est protégé de la chasse et du commerce par la législation nationale dans tous les États de l'ère de répartition (Baillie et al. 2014). De plus, depuis 2000, les quatre espèces asiatiques de pangolin, y compris *M. crassicaudata*, sont inscrites à l'Annexe II de la CITES avec un quota zéro pour l'exportation de spécimens sauvages à des fins commerciales. Une étude de la base de données CITES 2004-2013 sur le commerce n'a donné aucune indication de commerce licite international, de tout type ou à toutes fins, pour l'espèce (Annexe 1). Néanmoins, la base compte nombre de données sur le commerce de pangolin *Manis* spp., il est donc possible que des spécimens de *M. crassicaudata* y soient inclus. Le commerce licite de *Manis* spp. 2004-2013 concerne : 500 kg d'écailles exportés de Singapour en Chine à des fins commerciales en 2010 ; cinq produits dérivés et un article en cuir, de Malaisie vers les États-Unis à des fins personnelles en 2006.

6.3 Parties et produits commercialisés

Écailles, viande et articles en cuir sont les éléments les plus courants provenant de spécimens de *Manis crassicaudata* dans le commerce international illicite, originaire d'Inde, du Pakistan et du Népal à destination du Myanmar et de la Chine (Baillie et al. 2014).

6.4 Commerce illicite

Pour toutes les espèces de pangolin, le groupe spécialisé du CSE-UICN a identifié la chasse et le braconnage pour le commerce international illicite d'animaux vivants, viande et écailles principalement destinés à l'Asie, notamment Chine et Vietnam, comme menace majeure (Challender et al. 2014). La viande de pangolin est un produit de luxe en Asie et ses écailles servent dans les médecines traditionnelles asiatiques pour soigner diverses affections (Challender et al. 2014) : anticoagulant, favoriser menstruations et montée de lait, réduire les œdèmes et soulager la douleur due aux raideurs ou spasmes des membres, ou les maladies empêchant flexions et extensions (Gaski et Johnson 1994). Durant la décennie pré-2014, on estime qu'un million de pangolins ont été prélevés dans la nature pour le commerce international illicite, faisant du pangolin « le mammifère sauvage victime du plus fort trafic au monde » (Challender et al. 2014). Des tonnes de viande et d'écailles de pangolin sont confisquées chaque années sur le marché international illicite, alors même que les pangolins sont protégés dans la plupart des États de l'ère de répartition et que le commerce international des espèces d'Asie est interdit depuis 2000, avec l'adoption par les Parties CITES d'un quota d'export zéro pour les spécimens sauvages à des fins commerciales (Challender et al. 2014).

Braconnage et commerce illicite font que les populations de pangolins en Asie connaissent un « déclin fulgurant » et ont disparu de vastes zones, et les pangolins d'Afrique sont désormais menacés à leur tour (Challender et al. 2014). Les populations de pangolins d'Asie déclinant, le marché se tourne vers les espèces d'Afrique (Challender et al. 2014). Si les pangolins d'Afrique ont été utilisés auparavant et le sont encore par les habitants pour l'alimentation et les médicaments, une « tendance alarmante » est en cours : l'accroissement du commerce des parties des quatre espèces de pangolins africains, surtout les écailles, de l'Afrique vers l'Asie (Challender et al. 2014, Challender and Hywood 2012, Pietersen et al. 2014, Waterman et al. 2014a, b, c).

Protégé de la chasse et du commerce par la législation nationale dans tous les États de l'ère de répartition, *Manis crassicaudata* est néanmoins soumis au braconnage et au commerce illicite, qui entraîne le déclin de la population sauvage (Baillie et al. 2014). Les spécimens, surtout leurs écailles, proviennent d'Inde, du Pakistan et du Népal et sont destinés au Myanmar et à la Chine (Baillie et al. 2014). Ces éléments reposent sur plusieurs études de terrain exposées ci-dessous.

Misra et Hanfee (2000) ont mené une étude de 8 mois en Inde orientale, visitant les marchés et rencontrant les gens au Bengale occidental et dans l'Orissa en 1997 et 1998. Ils ont découvert que les chasseurs ont des chiens pour pister les pangolins ; les écailles sont prélevées une fois la peau arrachée de l'animal mort ; un animal porte environ 1 kg d'écailles. Les écailles étaient souvent vendues sur les marchés et outre leur usage local, étaient destinées au Népal et au Myanmar ; le prix sur le lieu de collecte était de 250-500 INR/kg, dans les grands centres de négoce, 500-1000 INR/kg, et dans les centres aux frontières, 7 000-8 000 INR/kg.

Sharma (2014) présente le commerce d'écailles de pangolin du nord-est de l'Inde vers le Népal et le Myanmar puis vers la Chine. Il décrit sept saisies en Inde en 2013, au total 399 kg d'écailles, deux grosses saisies en 2010 avec 1205 kg et une autre en 2012, de 380 kg. Ces éléments dessinent le fonctionnement de ce commerce : les braconniers locaux tuent les pangolins ; la viande est consommée ou vendue sur les marchés locaux tandis que les écailles sont livrées à des intermédiaires qui peuvent avoir payé les braconniers d'avance ; ces intermédiaires vivent dans les grandes villes ou de petites villes aux frontières ; les écailles voyagent par rail, air ou poste jusqu'aux villes à la frontière du Népal ou du Myanmar et de là, sont transportées en Chine.

Mohapatra et al. (2015) s'est penché sur les saisies opérées sur une période de six ans (2009-2014) et constaté que les saisies ont eu lieu dans dix états de l'Inde avec plus de 5913 kg d'écailles et deux pangolins entiers. Les écailles ont été livrées à des intermédiaires à Kolkata, à l'extrémité est de l'Inde, près du Bangladesh, Chennai, près de la côte sud-est et des villes frontières avec le Bangladesh, le Népal, le Bhutan et le Myanmar. De là, les écailles partent vers la Chine via le Myanmar et le Népal. Des citoyens du Myanmar et du Népal surpris avec des écailles de pangolin et des Indiens avec des devises du Myanmar confirment les conclusions de l'auteur concernant ce commerce. Les passeurs ont avoué que les écailles provenaient de plusieurs États indiens. L'étude note une réduction des volumes d'écailles de pangolin (en kg) saisis durant la période de l'étude, ce qui peut signaler la raréfaction de l'espèce. Le prix de vente des écailles était de 1000 Rs/kg en 1996 mais est passé à 12 000-13 000 Rs/kg en 2013 dans la même ville. Les auteurs concluent que la hausse des prix et la persistance du commerce sont liées à la demande en Chine.

Mahmood et al. (2012) documentent braconnage et commerce de 118 *Manis crassicaudata* sur une période de 17 mois en 2011 et 2012 dans quatre districts de la région du plateau Pothohar au Pakistan. Des nomades et des chasseurs locaux formés étaient impliqués dans le braconnage ; les pangolins étaient plongés vivants dans l'eau bouillante pour enlever les écailles et le cadavre jeté ; les écailles faisaient l'objet de commerce illicite aux niveaux local et international ; elles servaient aussi à fabriquer des gilets pare-balles très demandés au Pakistan et des médicaments traditionnels chinois. Des sources locales indiquent que les écailles étaient transportées régulièrement de la zone de l'étude à Islamabad et Lahore au Pakistan. L'étude documente le transport de 24 kg d'écailles de Chakwal à Islamabad en février 2012, qui aurait un rapport avec la saisie ultérieure en Chine, en avril 2012, de 25,4 kg d'écailles ; le passeur, un Chinois, a reconnu avoir acquis les écailles quand il travaillait au Pakistan pour les vendre en Chine. Mahmood et al. (2014) confirment que *M. crassicaudata* fait l'objet de braconnages fréquents dans la zone d'étude, pour leurs écailles. Selon Mahmood (2015) la densité moyenne de population de l'espèce dans la région du plateau Pothohar était estimée à 1,08 individus /km² en 2010, 0,36/km² en 2011 et 0,23/km² en 2012, soit un rapide déclin de 79% environ en trois ans imputable à la chasse illicite de l'animal pour ses écailles.

Katuwal et al. (2013) documente le commerce du pangolin dans l'est du Népal (*Manis pentadactyla* et *M. crassicaudata*) à partir de reportages dans les quotidiens nationaux en 2011-2013 et rapporte des saisies d'un total d'environ 80 kg d'écailles et six pangolins vivants. Les articles indiquaient que les écailles étaient destinées à la Chine par la frontière Népal-Chine. Les auteurs ont étudié le commerce du pangolin dans quatre districts du Népal oriental. D'après les entretiens avec des habitants, les écailles de pangolin s'échangeaient de village en village, pour finir à la frontière avec la Chine ; elles étaient aussi vendues sur les marchés locaux où des gens venaient de Chine pour les acheter. Les écailles se vendaient de 10,000-15,000 Rs/kg à 40,000-50,000 Rs /kg et encore plus à la frontière. Les auteurs concluent que le commerce du pangolin est le problème majeur pour la survie des pangolins dans la région, la chasse au pangolin augmentant, les braconniers utilisent des jeunes sur place pour piéger les pangolins, les habitants sont au courant mais ne dénoncent pas la chose et la population de pangolins diminue rapidement du fait de ces activités illicites.

Outre ces études de terrain, il y a eu de nombreuses saisies de pangolins et de leurs parties ces dernières années. Toutefois, la plupart n'identifiant pas les espèces concernées, il est impossible de connaître avec certitude la véritable ampleur du commerce international illicite de chaque espèce. Néanmoins, de 2004 à 2013, 219 saisies ont concerné quelque 33 008 pangolins et un total de

195 127 kg de pangolins et leurs produits (37,560 kg d'écailles, 109 866 kg de viande et 55 544 kg de cadavres) (Hofberg et al. 2015). Pour Hofberg et al. (2015) ces saisies concernaient quelque 96 410 pangolins. Selon la règle empirique de calcul d'INTERPOL estimant que les saisies ne représentent que 10% du volume réel du commerce sur le marché noir (Christy 2012), Hofberg et al. (2015) ont calculé que 964 150 pangolins ont fait l'objet du trafic entre 2004 et 2014. Cette estimation est sans doute aussi très prudente par rapport au volume réel du commerce, mais elle n'en reflète pas moins l'estimation des spécialistes CSE-UICN, soit plus d'un million de pangolins objets de trafic ces dix dernières années (Challender et al. 2014).

Des saisies de pangolins et de leurs parties, non identifiés quant à l'espèce, mais qui peuvent très bien inclure *Manis crassicaudata*, ont eu lieu ces dix dernières années (Annexe 2), et les rapports de saisies comme les quantités saisies ont augmenté durant cette même période. Ainsi :

- <u>2005</u>: 784 pangolins morts, 20 kg de dérivés de carcasses et 972 kg d'écailles saisis en Indonésie, destination inconnue.
- <u>2006</u>: 200 pangolins vivants et 200 morts saisis en Indonésie, destinés à la Chine.
- 2007: 168 pangolins vivants saisis en Malaisie, destinés à la Chine.
- 2008: 23 tonnes de carcasses de pangolins saisies au Vietnam, destinées à la Chine.
- 2010: 2 090 pangolins congelés et 92 caisses d'écailles (près de huit tonnes de pangolins et d'écailles) saisis sur un bateau de pêche à Guangdong, Chine.
- <u>2013</u>: un navire chinois arraisonné aux Philippines transportait 400 caisses de viande de pangolin congelée (plus de 10 000 kg); un trafic à l'export d'écailles de pangolin démantelé en Inde et 25 kg d'écailles saisis; 6,2 tonnes de pangolins saisies par les douaniers vietnamiens sur un porte-conteneurs de 120 m en provenance d'Indonésie.
- <u>2014</u>: la police des frontières à Zhuhai, Chine, a saisi un chargement de 956 cadavres de pangolins congelés dans 189 caisses, poids total 4 tonnes ; dans la province de Guangdong, Chine, un chauffeur a été arrêté avec 956 carcasses de pangolins ; 457 pangolins morts trouvés dans quatre réfrigérateurs par la police de Guangdong, Chine.
- 2015: cinq tonnes de pangolins congelés (trois à quatre mille animaux), 77 kg d'écailles et 96 animaux vivants saisis dans un entrepôt en Indonésie; 1,3 tonne de pangolins congelés destinés à Singapour saisies en Indonésie; quatre tonnes d'écailles de pangolin provenant de Malaisie saisies par les douanes à Da Nang, Vietnam; et 2 674 cadavres de pangolins confisqués dans la province de Guangdong au sud de la Chine par les douanes chinoises; 63 pangolins vivants saisis en Malaisie, destinés à la Thaïlande; 80 pangolins vivants et un mort saisis au point de contrôle entre le Laos et la Thaïlande, destinés à la Chine; 970 kg d'écailles saisis destinés à Taiwan.

Il faut noter que ces saisies ne sont pas signalées dans la base de données CITES sur le commerce (voir Annexe 1), bien que les Parties soient sensées donner l'information sur les saisies et confiscations dans leurs rapports annuels. Selon la base de données CITES sur le commerce, des spécimens de pangolin d'Asie ont été saisis en grande quantité mais principalement par les États-Unis et d'autres pays (Nouvelle Zélande, Royaume Uni et Japon) qui n'en sont pas consommateurs. D'après la base de données CITES, les saisies par les principaux pays consommateurs comme la Chine et le Vietnam n'existent pas. Les saisies de spécimens de pangolins d'Asie destinés au commerce concernaient : produits dérivés (dix), vivants (deux), médicaments (dix), écailles (12), et écailles au poids (2045 g). De nombreux autres spécimens identifié seulement comme *Manis* spp., mais supposés être des espèces d'Asie car exportés d'Asie, ont été saisis dans le circuit commercial dont : 1243 produits dérivés, 30 médicaments et 500,13 g d'écailles. La base de données ne contient qu'un exemple de commerce de *Manis crassicaudata* pour 2004-2013 : un spécimen exporté du Sri Lanka aux États-Unis en 2008, où il fut saisi (Annexe 1).

La difficulté d'identification des pangolins et de leurs éléments et produits commercialisés en terme d'espèces complique l'application de la loi. Et cela devient particulièrement problématique lorsque les diverses espèces sont soumises à différents niveaux de protection, comme c'est le cas actuellement. S'il est possible de distinguer les espèces de pangolin lorsqu'il s'agit de spécimens entiers ou

d'animaux vivants (Challender et al. 2014), il est impossible d'identifier visuellement l'espèce dont proviennent les écailles en vrac ou en poudre (Hsieh et al. 2011). L'analyse ADN peut être employée à des fins juridiques pour identifier l'espèce, mais n'est guère utilisable par les agents lors de la saisie des écailles (Hsieh et al. 2011).

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Selon l'UICN, la population de Manis crassicaudata a tendance à diminuer et, plus précisément, les individus matures connaissent une baisse constante (Baillie et al. 2014). L'espèce est classée Menacée par l'UICN car « on estime que la populations de cette espèces va chuter d'au moins 50% d'ici 21 ans (durée d'une génération : 7 ans) étant donné le déclin significatif de M. pentadactyla et M.javanica ces dix dernières années et le déplacement de l'attention commerciale sur d'autres espèces de pangolin suite à « l'effondrement » des précédentes (Baillie et al. 2014). Bien que protégé de la chasse et du commerce par les législations nationales dans tous les États de l'ère de répartition, M. crassicaudata est braconné en Inde, au Pakistan et au Népal et objet de trafic vers la Chine, souvent via d'autres États de l'ère de répartition et du Myanmar (Baillie et al. 2014, Misra et Hanfee 2000, Sharma 2014, Mahmood et al. 2012 et 2014, Mohapatra et al. 2015, Katuwal et al. 2013). Des études de terrain publiées récemment en Inde (Mohapatra et al. 2015), au Népal (Katuwal et al. 2013), et au Pakistan (Mahmood et al. 2012, Mahmood et al. 2014, Mahmood et al. 2015) apportent des indications complémentaires concernant la gravité de la menace et l'impact négatif du braconnage et du commerce international illicite sur les populations sauvages. Seule étude de sa catégorie sur cette espèces, celle de Mahmood (2015) indique que la densité de la population de l'espèce dans la région du Pothohar au Pakistan est passée de 1,08 individus /km² en 2010, 0,36/km² en 2011 et 0,23/km² en 2012, soit un déclin rapide d'environ 79% en trois ans dû à la chasse illégale pour ses écailles.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

Manis crassicaudata est protégé contre la chasse et le commerce dans tous les États de l'ère de répartitions (Baillie et al. 2014): au Bangladesh par la loi sur la faune et la flore sauvages (Conservation & Sécurité) de 2012; en Inde par la loi de Protection de la nature de 1972; au Pakistan par l'Ordonnance Nature d'Islamabad (Protection, Préservation, Conservation, et Gestion), de 1979 et la loi faune et flore sauvages de la Province frontière du nord-ouest (Protection, Préservation, Conservation et Gestion), de 1975; au Népal par la loi de Protection des Parcs nationaux et de la faune et la flore sauvages (1973, amendée en 1993); et au Sri Lanka par la loi Protection de la faune et la flore (amendement) (No. 22) 2009.

7.2 Au plan international

Manis crassicaudata est inscrite à l'Annexe II CITES avec une note mentionnant un quota zéro d'exportation des spécimens prélevés dans la nature à des fins commerciales, datant de 2000.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Il n'existe pas de programme de gestion des populations sauvages d'aucune des huit espèces de pangolins dans les États de l'ère de répartition.

8.2 Surveillance continue de la population

Il n'existe de programme de suivi de la population de pangolin dans aucun des États de l'ère de répartition.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

Il n'existe pas de mesures internationales hormis celle de la CITES pour surveiller le mouvement de spécimens de pangolin à travers les frontières internationales. Toutefois, tous

les États de l'ère de répartition sont membres du *South Asian Wildlife Enforcement Network* (SAWEN), réseau régional dont la mission consiste à renforcer, promouvoir et coordonner la coopération régionale pour juguler le commerce illicite menaçant la faune et la flore sauvages en Asie du Sud (SAWEN 2016).

8.3.2 Au plan interne

Manis crassicaudata est protégé de la chasse et du commerce par la législation nationale dans tous les États de l'ère de répartition (Baillie et al. 2014). Au vu de l'ampleur du braconnage et du commerce illicite, national et international de l'espèce, une application plus rigoureuse de la loi et d'autres mesures de lutte contre le braconnage sont nécessaires.

En janvier 2014, le Bureau de surveillance de la criminalité liée aux espèces sauvages à New Delhi, en Inde, a lancé une alerte aux autorités policières, forestières, douanières et postales dans tout le pays soulignant l'ampleur de ce commerce; en novembre 2014, une personne appréhendée avec 10,7 kg d'écailles de pangolin a été condamnée à deux mois de prison, ce qui laisse supposer que cette alerte a eu des effets concrets sur l'application des mesures légales et les poursuites qu'elles entraînent (Sharma, 2014).

Des efforts contre l'ensemble du trafic d'espèces sauvages ont eu lieu récemment au Bangladesh (Secrétariat CITES 2015), en Inde (TRAFFIC 2016), au Népal (Neme 2014), au Pakistan (Jaffri 2015), et au Sri Lanka (TRAFFIC 2011).

8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

Le parc zoologique de Nandankanan en Inde maintient *Manis crassicaudata* en captivité depuis 1982 et a établi, en 2008, un Centre d'élevage et de protection du pangolin afin de mettre en place des conditions d'habitation, d'élevage et de reproduction en captivité compatibles avec la protection (Mohapatra et Panda 2014). Les pangolins ne vivent pas facilement en captivité, le stress et la malnutrition étant les principales causes de décès; le taux de mortalité des pangolins indiens prélevés dans la nature est de 67% au cours de la première année de captivité (Mohapatra et Panda 2014). Des pangolins sauvages se sont reproduits dans le Centre (Mohapatra et Panda 2014); cependant, sur 20 naissances au Centre entre 1971 et 2011, seuls quatre pangolins ont vécu plus d'un an (Mohapatra et Panda 2014). On ne connaît pas de reproduction réussie de pangolins nés en captivité de F2 ou seconde génération. En fait, depuis 150 ans, plus de 100 zoos ou organismes ont tenté d'élever des pangolins mais la plupart des pangolins captifs mourraient dans les six mois; l'élevage de pangolins en captivité reste difficile et aucun rapport ne mentionne de reproduction de seconde génération (Hua et al. 2015).

8.5 Conservation de l'habitat

Pas d'information

8.6 Mesures de sauvegarde

Non pertinent

9. Information sur les espèces semblables

Il n'existe pas d'espèce semblable aux pangolins. Néanmoins, il est difficile pour un non spécialiste de distinguer les différentes espèces de pangolins commercialisés, et impossible d'identifier une espèce visuellement à partir des écailles ou de la poudre d'écailles, produits les plus courants commercialisés.

10. Consultations

Inde

11. Remarques supplémentaires

12. Références

- Baillie, J., Challender, D., Kaspal, P., Khatiwada, A., Mohapatra, R. et Nash, H. 2014. *Maniscrassicaudata*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.3. http://www.iucnredlist.org/details/full/12761/0
- Challender, D.W.S. et Hywood, L. 2012. African pangolins under increased pressure from poaching and intercontinental trade. *TRAFFIC Bulletin* 24(2): 53-55.
- Challender, D.W.S., Waterman, C., et Baillie, E.M. 2014. *Scaling Up Pangolin Conservation*.IUCN SSC Pangolin Specialist Group Conservation Action Plan. IUCN Pangolin Specialist Group, London, England.http://www.pangolinsg.org/files/2012/07/Scaling_up_pangolin_conservation_280714_v4.pdf
- Christy, B. 2012. Ivory worship. National Geographic, Octobre 2012.
- http://ngm.nationalgeographic.com/2012/10/ivory/christy-text.
- CITES Secretariat. 2015. Targeted training for Bangladesh law enforcement authorities on CITES and special investigative techniques to combat wildlife and forest crime. News release. <a href="https://cites.org/eng/news/targeted_training_for_Bangladesh_law_enforcement_authorities_on_CITES_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_authorities_an_enforcement_autho
- d special investigative techniques to combat wildlife and forest crime

 Gaski, A.L. et Johnson, K.A. 1994. Prescription for Extinction: Endangered Species and Patented Oriental
- Medicines in Trade. TRAFFIC USA, Washington & TRAFFIC International, Cambridge.
- Heath, M.E. 1995. Maniscrassicaudata. Mammalian Species 513:1-4.
- Hofberg, M., Morrison, R., Peyman, A., Flocken, J., Telecky, T., Uhlemann, S., Frostic, A., et Place, J. 2015. Petition to List Seven Pangolin Species as Endangered.
- http://www.bornfreeusa.org/downloads/pdf/ESA Pangolin Petition FINAL 7-15.pdf
- Hsieh, H., Lee, J. C., Wu, J., Chen, C., Chen, Y., Wang, G., Chin, S., Wang, L., Linacre A., et Tsai L. 2011. Establishing the pangolin mitochondrial D-loop sequences from the confiscated écailles. *Forensic Science International:* Genetics 5 (4):303-307.
- Hua, L., Gong, S., Wang, F., Li, W., Ge, Y., Li, X., Hou, F. 2015. Captive breeding of pangolins: current status, problems and future prospects. *ZooKeys*. 507: 99–114.http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4490220/
- IUCN Pangolin Specialist Group. 2015. Natural history. http://www.pangolinsg.org/pangolins/links/
- Jaffri, A. 2015.Preserving wildlife: WWF-Pakistan to combat illegal wildlife trafficking. *Daily Times*, http://www.dailytimes.com.pk/punjab/05-Nov-2015/preserving-wildlife-wwf-pakistan-to-combat-illegal-wildlife-trafficking
- Jnawali, S.R., Baral, H.S., Lee, S., Acharya, K.P., Upadhyay, G.P., Pandey, M., Shrestha, R., Joshi, D., Laminchhane, B.R., Griffiths, J., Khatiwada, A. P., Subedi, N., et Amin, R. (compilers). 2011. *The Status of Nepal Mammals*. The National Red List Series, Department of National Parks and Wildlife Conservation, Kathmandu, Nepal.
- Katuwal, H. B., K. R. Neupane, D. Adhikari et S. Thapa. 2013. *Pangolin trade, ethnic importance and its conservation in eastern Nepal*. Small Mammals Conservation and Research Foundation and WWF-Nepal, Kathmandu, Nepal.http://smcrf.org/Pangolins%20Trade-Report%20(Katuwal%20et%20al.%202013).pdf
- Mahmood, T., Hussain, R., Irshad, N., Akrim, F. et Nadeem, M.S. 2012. Illegal mass killing of Indian pangolin (*Maniscrassicaudata*) in Potohar Region, Pakistan. *Pakistan J. Zool.* 44(5): 1457-1461.
- Mahmood, T., Irshad, N. et Hussain, R. 2014. Habitat preference and population estimates of Indian pangolin (*Maniscrassicaudata*) in District Chakwalof Potohar Plateau, Pakistan. *Russian Journal of Ecology* 45(1): 70-75.
- https://www.researchgate.net/profile/Tariq Mahmood9/publication/263590727 Habitat preference and p opulation estimates of Indian pangolin Manis crassicaudata in district Chakwal of Potohar Plateau Pakistan/links/0a85e53a39f058105c000000.pdf
- Mahmood, T., Irshad, N., Hussain, R., Akrim, F., Fatima, H., Hussain, I., Anwar, M., Rais, M., et Nadeem, M.S. 2015. Ecology of the Indian pangolin (*Maniscrassicaudata*) in the Potohar Plateau, Pakistan. *First International Conference on Pangolin Conservation, Trade and Rehabilitation*, 12 au 15 octobre 2015, South Africa.
- Mishra S. et Panda S. 2012. Distribution of Indian pangolin *Maniscrassicaudata*Gray (Pholidota, Manidae) in Orissa: a rescue prospective. *Small Mammal Mail* 3 (2): 51–53.

Misra, M. et Hanfee, N. 2000. Pangolin distribution and trade in East and Northeast India. *TRAFFIC Dispatches* 14: 4-5.

Mohapatra, R. et Panda, S. 2014. Behavioural Descriptions of Indian Pangolins (*Maniscrassicaudata*) in Captivity. *International Journal of Zoology*, Volume 2014 (2014), Article ID 795062, 7 pages, http://dx.doi.org/10.1155/2014/795062. http://www.hindawi.com/journals/ijz/2014/795062/

Mohapatra, R., Panda, S., Nair, M. V., Acharjyo, L. N., Challender, D.W.S. 2015. A note on the illegal trade and use of pangolin body parts in India. *TRAFFIC Bulletin* 27: 34–39.

Neme, L. 2014. Good news for animals in Nepal: A full year without poaching. *National Geographic*. http://news.nationalgeographic.com/news/2014/03/140312-nepal-chitwan-national-park-wildlife-poaching-world/

Nguyen, V.T., Clark, L., et Tran, Q.P. 2014. *Husbandry Manual for Sunda Pangolin, Manisjavanica (Desmarest, 1822)*. Carnivore and Pangolin Conservation Program, Save Vietnam's Wildlife, Vietnam. http://savevietnamswildlife.org/upload/kb/category/SVW Sunda%20Pangolin%20Husbandry%20 Guidelines%202014.pdf

Sharma, B.K. 2014. Pangolins in trouble. *Sanctuary Asia*. XXXIV (3):38–41. http://www.sanctuaryasia.com/magazines/features/9749-pangolins-in-trouble.html

Sharma, S. 2015. Rampant poaching of Pangolins in RNP goes unchecked. *Times of India*, 4 January 2015. http://timesofindia.indiatimes.com/city/dehradun/Rampant-poaching-of-Pangolins-in-RNP-goes-unchecked/articleshow/45752889.cms

South Asian Wildlife Enforcement Network (SAWEN). 2016. Website, http://www.sawen.org/.

TRAFFIC. 2011. Experts link up to combat illegal wildlife trade in Sri Lanka. News release. http://www.traffic.org/home/2011/1/20/experts-link-up-to-combat-illegal-wildlife-trade-in-sri-lank.html

TRAFFIC. 2016. India holds first national workshop on capacity building for effective wildlife law enforcement. News release. http://www.traffic.org/home/2016/2/4/india-holds-first-national-workshop-on-capacity-building-for.html

Waterman, C., Pietersen, D., Hywood, L., Rankin, P., et Soewu, D. 2014a. Smutsia gigantea.

The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.2. http://www.iucnredlist.org/details/full/12762/0

Waterman, C., Pietersen, D., Soewu, D., Hywood, L., et Rankin, P. 2014b. Phataginustricuspis.

The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.2. http://www.iucnredlist.org/details/full/12767/0

Waterman, C., Pietersen, D., Soewu, D., Hywood, L., et Rankin, P. 2014c. *Phataginus tetradactyla*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.2. http://www.iucnredlist.org/details/full/12766/0

Le commerce international de pangolins selon les informations de la base de données commerciales CITES

Les tableaux de cette Annexe ont été établis à partir de la base de données PNUE-WCMC CITES (précisions sous chaque tableau) pour les années 2004 à 2013 comprise.

Objectifs du commerce: La plupart des spécimens de la base de données ont été échangés à des fins commerciales et personnelles (Tableaux 1a/1b et 2a/2b). Autres objectifs du commerce de spécimens: trois ont été échangés comme trophées de chasse; 51 à des fins médicales; six dans le cadre d'expositions itinérantes; et 14 animaux vivants pour des zoos. Aucun pangolin ni leurs produits commercialisés ne sont signalés échangés à des fins d'élevage en captivité, réintroduction ou introduction dans la nature.

Origine des spécimens commercialisés: La plupart des spécimens de la base de données ont été prélevés dans la nature. Autres origines de ces pangolins: 109 spécimens élevés en captivité; 12 antérieurs à la Convention; et 1510 proviendraient d'élevage. Sachant que les pangolins sont particulièrement difficiles à garder vivant en captivité, que l'on ne connaît aucun exemple de réussite de leur élevage en captivité, l'affirmation que certains spécimens ont été élevés en captivité ou proviennent d'élevages est douteuse. Concernant les spécimens dits d'élevage: le Togo a exporté 10 peaux de *Manisgigantea* vers le Mexique en 2011, et 500 *M. tricuspis* vivants vers l'Italie en 2008; la Thaïlande a exporté 10 peaux de *M. gigantea* vers le Mexique en 2013; et le Laos a exporté 1000 peaux de *M. pentadactyla* vers le Mexique en 2010. Aucune information n'était fournie pour l'origine: né en captivité.

Conclusions générales :

- Un volume important d'échanges enregistrés dans la base de données ne donne pas de précision quant à l'espèce concernée, indiquant seulement *Manis* spp. Cela démontre la difficulté d'identification des diverses espèces commercialisées et confirme qu'il faudrait préciser le genre sur l'Annexe I de la CITES.
- Une grande quantité de pangolins et de leurs produits ont été échangés au cours de ces 10 années (2004-2013). Néanmoins, au vu de l'estimation du commerce illégal – un million de pangolins – en dix ans, il est évident que le volume des échanges enregistré dans la base n'est qu'une petite portion de l'ampleur soupçonnée du commerce international, donc l'essentiel du commerce n'est pas enregistré et se produit hors réglementation de la CITES.
- Malgré le quota zéro export pour les spécimens sauvages de pangolins d'Asie à des fins commerciales, défini par la CITES en 2000, des spécimens de pangolin d'Asie ont été échangés sur le marché international sans être saisis en 2004-2013. Ainsi: 1000 peaux de *Manis pentadactyla*, déclarés "d'élevage", exportées à des fins commerciales du Laos au Mexique en 2010; 2,800 kg d'écailles de *M. javanica* exportées à des fins commerciales de Singapour en Chine en trois cargaisons en 2009, 2010 et 2012; et 500 kg d'écailles de *Manis* spp. (sans doute une espèce d'Asie) exportées de Singapour en Chine en 2010.
- Des spécimens de pangolins d'Asie ont été saisis en grand nombre mais principalement par les États-Unis, qui n'est pas considéré par les spécialistes comme un pays consommateur. Les saisies par des pays considérés grands consommateurs par les spécialistes, tels la Chine et le Vietnam, ne sont pas courants dans la base de données. Cela indique peut-être une application diligente des mesures exécutoires pour la mise en œuvre de la CITES aux États-Unis et son absence dans les pays les plus consommateurs, concernant le commerce du pangolin. Ou bien cela montre que les États-Unis signalent leurs saisies dans leurs rapports annuels CITES, alors que les autres pays ne le font pas. Parmi les spécimens de pangolins d'Asie échangés à des fins commerciales : éléments dérivés (10), vivants (2), médicaments (10), écailles en vrac (12) et écailles en grammes (2045 g). Nombre d'autres spécimens identifiés seulement comme *Manis* spp. mais sans doute espèces d'Asie car exporté d'Asie, ont été saisis sur le marché international, dont : 1243 produits dérivés, 30 médicaments et 500,13 grammes d'écailles.
- Des spécimens de pangolins d'Afrique Manis gigantea, présents dans la base de données et qui en étaient absents jusqu'en 2011, ont été exportés à des fins commerciales sous forme d'animaux vivants (68), écailles (325 g et 65 en vrac) et de peaux (470) depuis des États de l'aire de répartition : le Togo et l'Ouganda mais aussi d'autres États : Thaïlande et États-Unis (qui a importé des spécimens du Togo). Dix M. temminckii vivants ont été exportés à des fins commerciales de la République démocratique du Congo vers l'Italie. M. tricuspis, absent de la base de données avant

2011, a été exporté à des fins commerciales depuis le Bénin, le Cameroun, la Guinée et le Togo (pays de l'ère de répartition), vivants (674), écailles (60 kg), morceaux de peaux (51), et peaux (406) ; concernant le commerce d'animaux vivants de cette espèce, 500 ont été exportés en Italie, 250 au Laos et 200 au Vietnam. Douze *M. tetradactyla* vivants, 10 squelettes, 2 peaux et 14 crânes ont été exportés à des fins commerciales du Togo et du Cameroun. *Manis* spp. commercialisé par des pays africains et donc probablement pangolin d'Afrique, sous forme de 50 écailles exportées à des fins commerciales d'Ouganda ; et à des fins personnelles : 2 kg de cadavres du Cameroun ; 6 cadavres du Cameroun, du Ghana et du Nigéria ; 428 g de viande de Côte d'Ivoire ; 2454 kg de viande du Ghana ; et 4 morceaux de viande du Liberia.

Manis spp.:

- Fins commerciales: 2 cadavres (Guinée équatoriale, Laos vers États-Unis, saisis), 1243 produits dérivés (Chine, Vietnam vers États-Unis, saisis), 9 articles en cuir (Philippines, Émirats Arabes Unis, Cameroun vers États-Unis, saisis), 30 médicaments (Chine vers États-Unis, saisis), 50 écailles (Ouganda vers États-Unis, saisis), 500,13 kg d'écailles (Singapour, Thaïlande vers Chine, États-Unis, saisis), 53 peaux (Côte d'Ivoire, Philippines, Thaïlande vers États-Unis, saisies), 1 morceau de peau (Canada vers États-Unis, saisi). Non saisis: 500 kg d'écailles exportées de Singapour en Chine en 2010.
- Fins personnelles: 9 cadavres (Cameroun, Ghana, Laos, Nigéria vers États-Unis, saisis), 1 griffes (Laos vers États-Unis, saisies), 60 g de produits dérivés (Chine vers Nouvelle-Zélande, saisis), 2 kg produits dérivés (Chine vers États-Unis, saisis), 2020 produits dérivés (Canada, Chine, Allemagne, Hong-Kong, Malaisie, Vietnam vers Nouvelle-Zélande et États-Unis, saisis sauf 5 de Malaisie vers États-Unis en 2006), 43 articles en cuir (Mexique, Malaisie vers États-Unis, saisis sauf 1 de Malaisie en 2006), 493 g de viande (Côte d'Ivoire, Laos vers États-Unis, saisis), 2454 kg de viande (Ghana vers États-Unis, saisis), 4 morceaux de viande (Liberia vers États-Unis, saisis), 277 médicaments (Canada, Chine, Vietnam vers États-Unis, saisis), 14 g de poudre (Chine vers Nouvelle-Zélande, saisis), 1379 g d'écailles (Chine, Hong-Kong, Laos, Thaïlande vers États-Unis, saisis), 0,296 kg d'écailles (Thaïlande vers États-Unis, saisis), 419 écailles (Brésil, Chine, Laos, Thaïlande, Afrique du Sud vers Nouvelle-Zélande, États-Unis, saisis), 54 paires de chaussures (Mexique vers États-Unis saisies), 30 morceaux de peau (Laos, Mexique, Thaïlande, Taïwan vers États-Unis, saisis), 1 article non décrit (Laos vers États-Unis, saisi).
- Confisqués / saisis (non mentionné ci-dessus) : 2655 écailles d'origine inconnue confisquées en Indonésie, 100 spécimens exportés de Hong-Kong aux États-Unis, 24 g non spécifié du Laos aux États-Unis.

Manis crassicaudata:

 Apparaît une seule fois dans la base : 1 spécimen exporté du Sri Lanka vers les États-Unis en 2008, où il a été confisqué / saisi.

Manis pentadactyla:

- Fins commerciales: 1 griffes (Pays-Bas vers Qatar), 10 produits dérivés (Vietnam vers États-Unis, saisis), 2 vivants (Taïwan vers Japon, saisis), 10 médicaments (Vietnam vers États-Unis, saisis), 12 écailles (Chine vers États-Unis, saisies), 1000 peaux (Laos vers Mexique). Préoccupant: 1000 peaux du Laos vers le Mexique en 2010 n'ont pas été saisies.
- Fins personnelles: 690 g de produits dérivés (Chine, Vietnam vers États-Unis, saisis), 1 kg de produits dérivés (Vietnam vers États-Unis, saisis), 24 202 produits dérivés (Chine, Indonésie, Laos, Vietnam vers États-Unis, sais), 1466 g de médicaments (Vietnam vers États-Unis, saisis), 191 médicaments (Vietnam vers États-Unis saisis), 0,409 kg d'écailles (Vietnam vers États-Unis, saisis), 2 peaux (Vietnam vers États-Unis, saisies).
- Confisqués / Saisis : cf. ci-dessus.

Manis javanica:

• Fins commerciales: 1 vêtement (Pays-Bas vers États-Unis), 1 petit article de cuir (Japon vers Singapour), 2045 g écailles (Chine vers États-Unis, saisies), 2800 kg d'écailles (Singapour vers Chine). Préoccupant: les 2800 kg d'écailles de Singapour vers la Chine n'ont pas été saisis.

- Fins personnelles : 2 produits dérivés (Thaïlande vers États-Unis, saisis), 2 peaux (Laos, Thaïlande vers États-Unis, saisies).
- Confiscations / Saisies (outre ci-dessus mentionnés): 11 vivants (Malaisie vers Hong-Kong en 2013), 9 spécimens en flacon (Singapour vers États-Unis en 2004), 0,3 ml spécimens (Malaisie vers Royaume Uni en 2013).

Manis culionensis:

Absent de la base de données.

Manis gigantea:

- Fins commerciales: pas de commerce signalé avant 2011 (données pour 2011-2013), 68 vivants (Togo vers Espagne, Japon, Laos), 325 kg d'écailles (Togo, Ouganda vers Thaïlande, Vietnam), 65 écailles (Togo vers Thaïlande), 470 peaux (Togo, Thaïlande, États-Unis vers Mexique, Thaïlande, États-Unis).
- Fins personnelles: 175 g produits dérivés (Chine vers Nouvelle-Zélande, saisis).
- Confisqué / Saisi: Voir ci-dessus.

Manis temminckii:

- Commerce: 1 cadavre (Pays-Bas vers États-Unis), 10 vivants (RD du Congo vers Italie).
- Personnel: 2 cadavres (Afrique du Sud vers Nouvelle-Zélande), 1 sculpture (Royaume-Uni vers Australie), 1 petit article en cuir (Afrique du Sud vers Nouvelle-Zélande), 1 vivant (RD du Congo vers États-Unis).
- Confisqué / Saisi : Aucun.

Manis tricuspis:

- Commerce: pas de commerce signalé d'écailles, peaux, morceaux de peau avant 2011; 1 sculpture (Pays-Bas vers États-Unis), 764 vivants (Bénin, Cameroun, Togo vers Émirats Arabes Unis, République tchèque, Espagne, Italie, Japon, Laos, Pays-Bas, Tonga, États-Unis (10 saisis), Vietnam), 60 kg d'écailles (Togo vers Hong-Kong), 50 morceaux de peau (Thaïlande vers États-Unis), 406 peaux (Cameroun, Guinée, Thaïlande vers France, Mexique, Thaïlande, États-Unis (51 saisies). Préoccupant concernant le commerce de spécimens vivants: 500 vers l'Italie, 250 vers le Laos, 200 vers le Vietnam. Préoccupant: la Thaïlande, pays hors aire de répartition, a importé 250 peaux, exporté 50 morceaux de peau et 150 peaux.
- Fins personnelles: 1 peau (Congo vers États-Unis, saisie), 2 trophées (Cameroun vers France).
- Confisqué / Saisi : Cf. ci dessus.

Manis tetradactyla:

- Commercial: 12 vivants (Togo vers Italie, Espagne, Pays-Bas, Japon, États-Unis), 10 squelettes (Cameroun vers États-Unis, saisis), 2 peaux (Cameroun vers France), 14 crânes (Cameroun vers États-Unis, 4 saisis).
- Personnel : Aucun.
- Confisqué / Saisi : Voir ci-dessus.

Tableau 1a: Total exportations à des fins commerciales

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis gigantea	vivant		TG Togo								10	58	
Manis gigantea	écailles	kg	TG Togo								50	135	
Manis gigantea	écailles	kg	UG Ouganda									70	70

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis gigantea	écailles		TG Togo								20	45	
Manis gigantea	peaux		TG Togo								10		225
Manis gigantea	peaux		TH Thaïlande										10
Manis gigantea	peaux		US États-Unis										225
Manis javanica	vêtements		NL Pays-Bas										1
Manis javanica	articles cuir (petits)		JP Japon							1			
Manis javanica	écailles	g	CN Chine	2045									
Manis javanica	écailles	kg	SG Singapour						1000	1000		800	
Manis pentadactyla	griffe		NL Pays-Bas										1
Manis pentadactyla	produits		VN Vietnam						10				
Manis pentadactyla	vivant		TW Taïwan									2	
Manis pentadactyla	médicaments		VN Vietnam									10	
Manis pentadactyla	écailles		CN Chine							12			
Manis pentadactyla	peaux		LA Laos							1000			
Manis spp.	cadavres		GQ Guinée équatoriale									1	
Manis spp.	cadavres		LA Laos		1								
Manis spp.	produits		CN Chine				281	204	87	470	45		
Manis spp.	produits		VN Vietnam			24		120		12			
Manis spp.	articles cuir (grand)		PH Philippines					2					
Manis spp.	articles cuil (petit)		AE Émirats Arabes Unis										6
Manis spp.	articles cuil (petit)	1	CM Cameroun								1		
Manis spp.	médicaments		CN Chine									30	
Manis spp.	écailles	kg	SG Singapour							500			
Manis spp.	écailles	kg	TH Thaïlande						0.13				
Manis spp.	écailles		UG Ouganda						50				
Manis spp.	morceaux peau		CA Canada										1
Manis spp.	peaux		CI Côte d'Ivoire							1			
Manis spp.	peaux		PH Philippines		1								
Manis spp.	peaux		TH Thaïlande								50		
Manis temminckii	cadavres		NL Pays-Bas		1								

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis temminckii	vivant		CD Congo RDC	10									
Manis tetradactyla	vivant		TG Togo	3			1					8	
Manis tetradactyla	squelette		CM Cameroun				10						
Manis tetradactyla	peaux		CM Cameroun								2		
Manis tetradactyla	crânes		CM Cameroun				14						
Manis tricuspis	sculpture		NL Pays-Bas		1								
Manis tricuspis	vivant		BJ Bénin							2	2		
Mani stricuspis	vivant		CM Cameroun				20		4				
Manis tricuspis	vivant		TG Togo				16	520			12	458	
Manis tricuspis	écailles	kg	TG Togo										60
Manis tricuspis	morceaux peau		TH Thaïlande								50		
Manis tricuspis	peaux		CM Cameroun								6		
Manis tricuspis	peaux		GN Guinée								250		
Manis tricuspis	peaux		TH Thaïlande								50		100

Source: PNUE-WCMC CITES Base de données commerce consultée le 22 avril 2015 pour *Manis* spp., avec fins commerciales, toutes origines, toutes conditions commerciales.

Tableau 1b: Total importations à des fins commerciales

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis gigantea	vivant		ES Espagne									5	
Manis gigantea	vivant		JP Japon								10	3	
Manis gigantea	vivant		LA Laos									50	-
Manis gigantea	écailles	kg	TH Thaïlande								50	135	-
Manis gigantea	écailles	kg	VN Vietnam									70	70
Manis gigantea	écailles		TH Thaïlande								20	45	
Manis gigantea	peaux		MX Mexique										235
Manis gigantea	peaux		TH Thaïlande								10		-
Manis gigantea	peaux		US États-Unis										225
Manisjavanica	vêtements		US États-Unis										1
Manis javanica	articles cui (petit)	r	SG Singapour							1			
Manis javanica	écailles	g	US États-Unis	2045									
Manis javanica	écailles	kg	CN Chine						1000	1000		800	
Manis pentadactyla	griffes		QA Qatar										1

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis pentadactyla	produits		US États-Unis						10				
Manis pentadactyla	vivant		JP Japon									2	
Manis pentadactyla	médicament		US États-Unis									10	
Manis pentadactyla	écailles		US États-Unis							12			
Manis pentadactyla	peaux		MX Mexique							1000			
Manis spp.	cadavres		US États-Unis		1							1	
Manis spp.	produits		NZ Nouvelle-Zélande							5			
Manis spp.	produits		US États-Unis			24	281	324	87	477	45		
Manis spp.	article cuir (grand)	r	US États-Unis					2					
Manis spp.	articles cuir (petit)	r	US États-Unis								1		6
Manis spp.	médicament		US États-Unis									30	
Manis spp.	écailles	kg	CN Chine							500			
Manis spp.	écailles	kg	US États-Unis						0.13				
Manis spp.	écailles		US États-Unis						50				
Manis spp.	morceaux de peau		US États-Unis										1
Manis spp.	peaux		US États-Unis		1					1	50		
Manis temminckii	cadavres		US États-Unis		1								
Manis temminckii	vivant		IT Italie	10									
Manis tetradactyla	vivant		ES Espagne									5	
Manis tetradactyla	vivant		JP Japon									3	
Manis tetradactyla	vivant		NL Pays-Bas				1						
Manis tetradactyla	vivant		US États-Unis	3									
Manis tetradactyla	squelettes		US États-Unis				10						
Manis tetradactyla	peaux		FR France								2		
Manis tetradactyla	crânes		US États-Unis				14						
Manis tricuspis	sculpture		US États-Unis		1								
Manis tricuspis	vivant		AE Émirats Arabes Unis							2	2		
Manis tricuspis	vivant		CZ République tchèque				10						
Manis tricuspis	vivant		ES Espagne									5	
Manis tricuspis	vivant		IT Italie				15	500					
Manis tricuspis	vivant		JP Japon						4		12	3	

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis tricuspis	vivant		LA Laos									250	
Manis tricuspis	vivant		NL Pays-Bas				1						
Manis tricuspis	vivant		TO Tonga					20					
Manis tricuspis	vivant		US États-Unis				10						
Manis tricuspis	vivant		VN Vietnam									200	
Manis tricuspis	écailles	kg	HK Hong Kong										60
Manis tricuspis	morceaux de peau		US États-Unis								50		
Manis tricuspis	peaux		FR France								6		
Manis tricuspis	peaux		MX Mexique										100
Manis tricuspis	peaux		TH Thaïlande								250		
Manis tricuspis	peaux		US États-Unis								50		

Source: PNUE-WCMC CITES Base de données consultée le 22 avril 2015 pour *Manis* spp., avec fins commerciales, toutes origines, toutes conditions commerciales.

Tableau 2a: Total exportations à des fins personnelles

Taxon	Description							2009		2011	2012	2013
Taxon	Boompaon	01111	J. aye		 							_0.0
Manis gigantea	produits	g	CN						175			
Manis javanica	produits		TH							2		
Manis javanica	peaux		LA		1							
Manis javanica	peaux		TH			1						
Manis pentadactyla	produits	g	CN						10			
Manis pentadactyla	produits	g	VN				80		600			
Manis pentadactyla	produits	kg	VN						1			
Manis pentadactyla	produits		CN				48	180				
Manis pentadactyla	produits		ID						1			
Manis pentadactyla	produits		LA					480		40		
Manis pentadactyla	produits		VN					18313	35140)		
Manis pentadactyla	médicament	g	VN								1466	
Manis pentadactyla	médicament		VN								191	
Manis pentadactyla	écailles	kg	VN					0.409				
Manis pentadactyla	peaux		VN	2								
Manis spp.	cadavres	kg	СМ			2						
Manis spp.	cadavres		СМ		1				3			
Manis spp.	cadavres		GH			1						

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis spp.	cadavres		LA								1		
Manis spp.	cadavres		NG					1					
Manis spp.	griffes		LA							1			
Manis spp.	produits	g	CN						60				
Manis spp.	produits	kg	CN							2			
Manis spp.	produits		CA								1		
Manis spp.	produits		CN				98	114	250	1228	55		
Manis spp.	produits		DE					3			2		
Manis spp.	produits		HK						52				
Manis spp.	produits		MY			5							
Manis spp.	produits		VN					24	15	141	8		
Manis spp.	produits		XX						24				
Manis spp.	articles cuir		MX				2						
	(grands)												
Manis spp.	articles cuir (petits)		MX		3		3		3	12	12	4	
Manis spp.	articles cuir (petits)		MY			1							
Manis spp.	articles cuir (petits)		XX			2		1					
Manis spp.	viande	g	CI								428		
Manis spp.	viande	g	LA		65								
Manis spp.	viande	kg	GH						2.454				
Manis spp.	viande		LR							4			
Manis spp.	médicaments		CA									1	
Manis spp.	médicaments		CN									57	13
Manis spp.	médicaments		VN									53	153
Manis spp.	poudre	g	CN							14			
Manis spp.	écailles	g	CN									454	
Manis spp.	écailles	g	HK										737
Manis spp.	écailles	g	LA					23					
Manis spp.	écailles	g	TH								140		25
Manis spp.	écailles	kg	TH			0.296							
Manis spp.	écailles		BR						1				
Manis spp.	écailles		CN								1	225	155
	ı	1											1

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	1200	52006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis spp.	écailles		TH		5						1	6	
Manis spp.	écailles		ZA								1		
Manis spp.	chaussures		MX		6	8	12						
Manis spp.	chaussures		XX			18	8	2					
Manis spp.	morceaux peau		LA										5
Manis spp.	morceaux peau		MX			1							
Manis spp.	morceaux peau		ТН		9								
Manis spp.	morceaux peau		TW		15								
Manis spp.	queues		LA			1		1		1			
Manis spp.	non précisé	g	LA		62	38							
Manis spp.	non précisé		LA							1			
Manis temminckii	cadavres		ZA						1	1			
Manis temminckii	sculpture		GB	1									
Manis temminckii	articles cuir (petits)		ZA					1					
Manis temminckii	vivant		CD		1								
Manis tricuspis	peaux		CG								1		
Manis tricuspis	trophées		СМ					2					

Source: PNUE-WCMC CITES Base de données consultée le 22 avril 2015 pour *Manis* spp., avec fins commerciales, toutes origines, toutes conditions commerciales.

Tableau 2b : Total importations à des fins personnelles

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis gigantea	produits	g	NZ							175			
Manis javanica	produits		US								2		
Manis javanica	peaux		US			1	1						
Manis pentadactyla	produits	g	US					80		610			
Manis pentadactyla	produits	kg	US							1			
Manis pentadactyla	produits		US					48	18973	5141	40		
Manis pentadactyla	médicament	g	US									1466	
Manis pentadactyla	médicament		US									191	
Manis pentadactyla	écailles	kg	US						0.409				
Manis pentadactyla	peaux		US	2									
Manis spp.	cadavres	kg	US				2						

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	32009	2010	2011	2012	2013
Manis spp.	cadavres		US			1	1	1		3	1		
Manis spp.	griffes		US							1			
Manis spp.	produits	g	NZ						60				
Manis spp.	produits	kg	US							2			
Manis spp.	produits		NZ				10	90		1184	ļ		
Manis spp.	produits		US			5	88	51	341	185	66		
Manis spp.	articles cuir (grands)		US				2						
Manis spp.	articles cuir (petits)		US		3	3	3	1	3	12	12	4	
Manis spp.	viande	g	US		65						428		
Manis spp.	viande	kg	US						2.454				
Manis spp.	viande		US							4			
Manis spp.	médicament		US									111	166
Manis spp.	poudre	g	NZ							14			
Manis spp.	écailles	g	US					23			140	454	762
Manis spp.	écailles	kg	US			0.296							
Manis spp.	écailles		NZ						1				
Manis spp.	écailles		US		5				8		3	247	155
Manis spp.	chaussures		US		6	26	20	2					
Manis spp.	morceaux peau		US		24	1							5
Manis spp.	queues		US			1		1		1			
Manis spp.	non précisé	g	US		62	38							
Manis spp.	non précisé		US							1			
Manis temminckii	cadavres		NZ						1	1			
Manis temminckii	sculpture		AU	1									
Manis temminckii	articles cuir (petits)		NZ					1					
Manis temminckii	vivant		US		1								
Manis tricuspis	peaux		US								1		
Manis tricuspis	trophées		FR					2					
DALLE MON		Ļ	<u> </u>	<u> </u>	L	<u> </u>	L				<u>L</u>		

Source: PNUE-WCMC CITES Base de données consultée le 22 avril 2015 pour *Manis* spp., avec fins commerciales, toutes origines, toutes conditions commerciales.

Tableau 3a: Total exportations origine confiscation / saisie

Taxon	Description	Unité	Country	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
			_										

Taxon	Description	Unité	Country	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis crassicaudata	spécimens		LK					1					
Manis gigantea	produits	g	CN							175			
Manis gigantea	écailles	kg	GA									0.14	
Manis javanica	produits		TH								2		
Manis javanica	vivant		MY										11
Manis javanica	écailles	g	CN	2045									
Manis javanica	peaux		LA			1							
Manis javanica	peaux		TH				1						
Manis javanica	spécimens	flacon	SG	9									
Manis javanica	spécimens	ml	MY										0.30
Manis javanica	spécimens		MY										11
Manis javanica	spécimens			9									
	produits	9	CN							10			
		g						0.0					
	produits	g	VN					80		600			
Manis pentadactyla	produits	kg	VN							1			
Manis pentadactyla	produits		CN					48	180				
Manis pentadactyla	produits		ID							1			
Manis pentadactyla	produits		LA						480		40		
Manis pentadactyla	produits		VN						18323	5140)		
Manis pentadactyla	vivant		TW									2	
Manis pentadactyla	médicament	g	VN									1466	ò
Manis pentadactyla	médicament		VN									201	
Manis pentadactyla	écailles	kg	VN						0.409				
Manis pentadactyla	écailles		CN							12			
Manis spp.	cadavres	kg	СМ				2						
Manis spp.	cadavres		СМ			1				3			
Manis spp.	cadavres		GH				1						
Manis spp.	cadavres		GQ									1	
Manis spp.	cadavres		LA								1	<u> </u>	
								1			_		
Manis spp.	cadavres		NG					1					
Manis spp.	cadavres		NZ										1.00
Manis spp.	griffes		LA							1			

Taxon	Description	Unité	Country	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis spp.	produits	g	CN						60				
Manis spp.	produits	kg	CN							2			
Manis spp.	produits		CA								1		
Manis spp.	produits		CN				379	318	338	1698	100		
Manis spp.	produits		DE					3			2		
Manis spp.	produits		HK						52				
Manis spp.	produits		VN					144	15	153	8		
Manis spp.	produits		XX						24				
Manis spp.	articles cuir (grands)		MX				2						
Manis spp.	articles cuir (grands)		PH					2					
Manis spp.	articles cuir (petits)		AE										6
Manis spp.	articles cuir (petits)		СМ								1		
Manis spp.	articles cuir (petits)		MX				3		3	12	12	4	
Manis spp.	l articles cuir (petits)		XX			2		1					
Manis spp.	viande	g	CI								428		
Manis spp.	viande	kg	GH						2.454				
Manis spp.	viande		LR							4			
Manis spp.	médicament		CA									1	
Manis spp.	médicament		CN									87	13
Manis spp.	médicament		VN									53	153
Manis spp.		g	CN							14			
Manis spp.		g	CN									454	
Manis spp.		g	HK										737
Manis spp.		g	LA					23					
Manis spp.		g	NZ					12.2					
Manis spp.		g g	TH								140		25
Manis spp.	écailles	s kg	TH			0.296			0.13				
Manis spp.	écailles	.9	BR			3.200			1				
Manis spp.	écailles		CN								1	225	155
Manis spp.	écailles		LA						8		<u>'</u>	16	100
			TH		5				J		1	6	
Manis spp.	écailles				၁				E0.			0	
Manis spp.	écailles		UG						50				

1 5
5
1

Source: PNUE-WCMC CITES Base de données consultée le 22 avril 2015 pour *Manis* spp., avec toutes fins, origine confiscation/saisie, toutes conditions commerciales.

Tableau 3b: Total importations origine confiscation / saisie

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis crassicaudata	spécimens		US					1					
Manis gigantea	produits	g	NZ							175			
Manis gigantea	écailles	kg	GB									0.14	
Manis javanica	produits		US								2		

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis javanica	vivant		HK										11
Manis javanica	écailles	g	US	2045									
Manis javanica	peaux		US			1	1						
Manis javanica	spécimens	flacon	US	9									
Manis javanica	spécimens	ml	GB										0.30
Manis javanica	spécimens		HK										11
Manis javanica	spécimens		US	9									
Manis pentadactyla	produits	g	US					80		610			
Manis pentadactyla	produits	kg	US							1			
Manis pentadactyla	produits		US					48	18983	5141	40		
Manis pentadactyla	vivant		JP									2	
Manis pentadactyla	médicament	g	US									1466	
Manis pentadactyla	médicament		US									201	
Manis pentadactyla	écailles	kg	US						0.409				
Manis pentadactyla	écailles		US							12			
Manis spp.	cadavres	kg	US				2						
Manis spp.	cadavres		FJ										1.00
Manis spp.	cadavres		US			1	1	1		3	1	1	
Manis spp.	griffes		US							1			
	produits	g	NZ						60				
	produits	kg	US							2			
Manis spp.	produits	g	NO						1				
Manis spp.	produits		NZ				10	90		1189			
								375	400				
Manis spp.	produits		US				369		428	662	111		
Manis spp.	articles cuir (grands)		US				2	2		16	1.5		
	articles cuir (petits)		US			2	3	1	3	12	13	4	6
Manis spp.	viande	g	US								428		
Manis spp.	viande	kg	US						2.454				
Manis spp.	viande		US							4			
Manis spp.	médicament		US									141	166
Manis spp.	poudre	g	NZ							14			
Manis spp.	écailles	g	AU					12.2					

Taxon	Description	Unité	Pay	s2004	200	52006	200	7200	82009	201	102011	12012	2013
Manis spp.	écailles	g	US					23			140	454	762
Manis spp.	écailles	kg	US			0.296	ò		0.13				
Manis spp.	écailles		ID	2655	5								
Manis spp.	écailles		NZ						1				
Manis spp.	écailles		US		5				58		3	247	155
Manis spp.	chaussures		US			24	20	2					
Manis spp.	morceaux peau		US		24	1							6
Manis spp.	peaux		СН					2					
Manis spp.	peaux		KW					2					
Manis spp.	peaux		US		1					1	50		
Manis spp.	spécimens		US			100							
Manis spp.	queue		US			1		1		1			
Manis spp.	non précisé	g	US	24	62	38							
Manis spp.	non précisé		US							1			
Manis tetradactyla	squelettes		US				10						
Manis tetradactyla	crânes		US				4						
Manis tricuspis	vivant		US				10						
Manis tricuspis	peaux		US								51		
Manis tricuspis	trophées		US										1
				1			1			1			

Source: UNEP-WCMC CITES Base de données consultée le 22 avril 2015 pour *Manis* spp., avec toutes fins, origine confiscation/saisie, toutes conditions commerciales.

Tableau 4a : Total exportations origine confiscation / saisie et fins commerciales

Taxon	Description	Unité	Country	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis javanica	écailles	g	CN	2045									
Manis pentadactyla	produits		VN						10				
Manis pentadactyla	vivant		TW									2	
Manis pentadactyla	médicament		VN									10	
Manis pentadactyla	écailles		CN							12			
Manis spp.	cadavres		GQ									1	
Manis spp.	produits		CN				281	204	87	470	45		
Manis spp.	produits		VN					120		12			
Manis spp.	articles cuir (grands)		PH					2					

Taxon	Description	Unité	Country	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	201	12012	2013
Manis spp.	articles cuir (petits)		AE										6
Manis spp.	articles cuir (petits)		СМ								1		
Manis spp.	médicament		CN									30	
Manis spp.	écailles	kg	TH						0.13				
Manis spp.	écailles		UG						50				
Manis spp.	morceaux peau		CA										1
Manis spp.	peaux		CI							1			
Manis spp.	peaux		PH		1								
Manis spp.	peaux		TH								50		
Manis tetradactyla	squelettes		СМ				10						
Manis tetradactyla	crânes		СМ				4						
Manis tricuspis	vivant		СМ				10						
Manis tricuspis	peaux		TH								50		

Source: UNEP-WCMC CITES Base de données consultée le 22 avril 2015 pour *Manis* spp., avec: fins commerciales, origine confiscation/saisie, toutes conditions commerciales.

Tableau 4b: total importations origine confiscation / saisie et fins commerciales

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis javanica	écailles	g	US	2045									
Manis pentadactyla	produits		US						10				
Manis pentadactyla	vivant		JP									2	
Manis pentadactyla	médicament		US									10	
Manis pentadactyla	écailles		US							12			
Manis spp.	cadavres		US									1	
Manis spp.	produits		NZ							5			
Manis spp.	produits		US				281	324	87	477	45		
Manis spp.	articles cuir (grands)		US					2					
Manis spp.	articles cuir (petits)		US								1		6
Manis spp.	médicament		US									30	
Manis spp.	écailles	kg	US						0.13				
Manis spp.	écailles		US						50				
Manis spp.	morceaux peau		US										1

Taxon	Description	Unité	Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Manis spp.	peaux		US		1					1	50		
Manis tetradactyla	squelettes		US				10						
Manis tetradactyla	crânes		US				4						
Manis tricuspis	vivant		US				10						
Manis tricuspis	peaux		US								50		

Source: UNEP-WCMC CITES Base de données consultée le 22 avril 2015 pour *Manis* spp., avec: fins commerciales, origine confiscation/saisie, toutes conditions commerciales..

Rapports de commerce illicite, confiscations et saisies liées au commerce international, 2006-2015

Date de saisie	Lieu	Espèce <i>Manis</i>	Précisions	Source
(mois, année)				
Janvier 2006	Indonésie	Non identifiée	33 pangolins vivants saisis, destination inconnue.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
Septembre 2006	Indonésie	Non identifiée	100 pangolins vivants, 500 pangolins morts et 86 kg d'écailles saisis, destinés à Hong-Kong.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
Novembre 2006	Indonésie	Non identifiée	200 pangolins vivants saisis, destinés à la Chine.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
Novembre 2006	Indonésie	Non identifiée	200 pangolins morts saisis, destinés à la Chine.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
2006	Thaïlande	Non identifiée	180 pangolins vivants saisis, destinés à la Thaïlande via la Malaisie.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
Mai 2007	Indonésie	Non identifiée	40 pangolins vivants saisis, destinés à la Malaisie.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
Mai 2007	Chine	Non identifiée	31 pangolins saisis sur un navire abandonné dérivant près des côtes de Chine.	The Guardian, 25 mai 2007, http://www.theguardian.com/environment/2007/may/26/Chine.conservation
2007	Malaisie	Non identifiée	168 pangolins vivants saisis, destinés à la Chine.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
Janvier 2008	Indonésie	Non identifiée	Pangolins vivants saisis chez trois collectionneurs se livrant au trafic d'environ 2250 pangolins par mois.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
Février 2008	Indonésie	Non identifiée	256 pangolins vivants saisis, destination inconnue.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
Mars 2008	Indonésie	Non identifiée	41 carcasses de pangolins	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publi

			T	
			saisies, destination inconnue.	cation/09 proceedings p angolin.pdf
Mars 2008	Indonésie	Non identifiée	Saisie: 10 pangolins vivants et 20 carcasses, destination inconnue.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
Avril 2008	Indonésie	Non identifiée	9 pangolins vivants et 9 morts saisis, destination inconnue.	TRAFFIC, 2008, http://www.trafficj.org/publication/09 proceedings pangolin.pdf
2008	Vietnam	Non identifiée	23 tonnes de carcasses congelées saisies par les douanes, destinées à la Chine.	TRAFFIC, 2008, http://www.traffic.org/hom e/2010/10/28/seized- notebooks-give-unique- insight-into-scale-of-illicit- p.html
Juin 2010	Chine	Non identifiée	2090 pangolins congelés et 92 boîtes d'écailles (près de 8 tonnes de pangolins et d'écailles) saisis sur un bateau de pêche à Guangdong.	The Guardian, 13 juillet 2010, http://www.theguardian.com/environment/2010/jul/13/Chine-customs-pangolin
July, 2012	Ouganda	Non identifié	115 kg d'écailles de pangolin saisis, destination Chine.	TRAFFIC, Challender & Hywood, 2012
Avril 2013	Philippines	Non identifié	Navire chinois arraisonné aux Philippines avec 400 caisses de viande de pangolin congelée (plus de 10 000 kg).	The Guardian, 15 avril, 2013, http://www.theguardian.com/environment/2013/apr/15/chinese-vessel-philippine-reef-illegal-pangolin-meat
Août 2013	Népal	Manis pentadactyla	La police a arrêté un homme détenant des écailles de pangolin chinois issues d'un pangolin qu'il avait tué et caché dans son jardin. 300 g d'écailles confisqués.	The Himalayan Times, 8 août 2013, http://www.thehimalayantimes.com/fullNews.php?headline=Lamatar+local+held+with+pangolin+scales&NewsID=387314
Août 2013	Inde	Non identifiée	Trafic d'exportation d'écailles de pangolin démantelé et 25 kg d'écailles saisis.	Deccan Herald, 12 août 2013, http://www.deccanherald.com/content/350755/pangolin-shell-export-racket-busted.html
Août 2013	Vietnam	Non identifiée	6,2 tonnes de pangolins saisies par les douaniers sur un porte-conteneurs de 120 m provenant d'Indonésie	Annamiticus, 13 août 2013, http://annamiticus.com/20 13/08/13/over-6-tons-of-pangolins-seized-in-vietnam-port/
Août 2013	Inde	Non identifiée	Un suspect arrêté avec une quantité non révélée	Annamiticus, 2 septembre 2013,

			d'écailles de pangolin.	http://annamiticus.com/20 13/09/02/102-live- pangolins-confiscated-in- Thaïlande-pangolin- scales-seized-in-india/
Septembre 2013	Thaïlande	Non identifiée	Province d'UdonThani: 200 pangolins vivants saisis par la police thaïlandaise dans deux camionnettes. Les animaux étaient destinés à la Chine et au Vietnam, via le Laos. Ils auraient été capturés dans un parc national thaïlandais proche.	Asia One, 17 septembre 2013, http://news.asiaone.com/news/asia/thai-police-seize-nearly-200-pangolins
Octobre 2013	Ouganda	Non identifiée	Deux Chinois appréhendés à l'aéroport international d'Entebbe avec 350 g d'écailles de pangolin réparties dans leurs chaussettes. Les deux hommes se rendaient en Chine.	New Vision, 1 octobre 2013, http://www.newvision.co.ug/news/647817-police-holds-suspected-chinese-traffickers.html
Octobre 2013	Zimbabwe	Non identifiée	Un pangolin saisi auprès d'un Zimbabwéen qui voulait l'apporter au président Mugabe. L'animal était blessé et avait sans doute été maltraité.	Nehanda Radio, 7 octobre 2013, http://nehandaradio.com/2 013/10/07/i-want-my- pangolin-back-man-tells- cops/
2013	Vietnam	Non identifiée	2364 pangolins saisis au Vietnam durant les mois d'août à octobre 2013.	Annamiticus, 24 octobre 2013, http://annamiticus.com/20 13/10/24/pangolintrafficking-2011-to-october-2013-infographic/
Janvier 2014	Népal	Non identifiée	La police a arrêté une femme essayant de passer 14 kg d'écailles de pangolin à travers la frontière vers le Tibet. Elle a déclaré s'être procurée les écailles à Dhankuta et que ce n'était pas la première fois.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzI
Janvier 2014	Inde	Non identifiée	Deux kilogrammes d'écailles de pangolin saisis dans la ville de Dandeli et deux suspects arrêtés.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzl
Janvier 2014	Chine	Non identifiée	39 pangolins vivants saisis par la police dans un véhicule et un suspect placé en garde à vue.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzl

Mars 2014	Inde	Non identifiée	Deux individus arrêtés par Assam Rifles à Tengnoupal après que l'inspection du véhicule ait montré qu'ils transportaient des peaux de pangolin.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzl
Mars 2014	Indonésie	Non identifiée	73 kg d'écailles saisis par le BKSDA – Central Kalimantan Conservation and Natural Resources Authority. Elles étaient envoyées par courrier par un expéditeur anonyme à une fausse adresse à Jakarta.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzl
Mars 2014	Inde	Non identifiée	18,3 kg d'écailles de pangolin saisis et deux passeurs appréhendés par Assam Rifles.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara-alam.com/en/international/2014/06/20/pangolin-trafficking-watch-first-half-2014#.VLWOZsaRPzl
Mars 2014	Vietnam	Non identifiée	52 pangolins vivants saisis par la police de la Province à l'arrière d'une camionnette le 28 mars 2014.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara-alam.com/en/international/2014/06/20/pangolin-trafficking-watch-first-half-2014#.VLWOZsaRPzl
Mars 2014	Pakistan	Non identifiée	145 kg d'écailles de pangolin saisis par les douaniers du Pakistan à l'aéroport international Benazir Bhutto d'Islamabad auprès de deux ressortissants chinois.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzl
Avril 2014	Vietnam	Non identifiée	Un pangolin saisi par la police de l'environnement durant l'inspection d'une cage à l'arrière d'une motocyclette.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzl
Mai 2014	Indonésie	Non identifiée	La police de Medan a arrêté deux hommes passant quatre pangolins.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzl
Mai 2014	Chine	Non identifiée	La police des frontières à Zhuhai a saisi un chargement de 956 cadavres congelés de pangolins en 189 caisses, d'un poids total de 4 tonnes.	Chine Daily, 8 mai 2014, http://usa.Chinedaily.com.cn/opinion/2014-10/08/content_18703183.htm
Mai 2014	Thaïlande	Non identifiée	La police thaïlandaise a saisi 130 pangolins vivants le 16 mai 2014 dans un entrepôt du district de LatLumKaeo de la province de PathumThani.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half-

			Trois suspects arrêtés. Ils déclarent avoir déjà fait cela plusieurs fois.	2014#.VLWOZsaRPzI
Mai 2014	Vietnam	Non identifiée	La police de MongCai a saisi 21 pangolins. La plupart étaient encore vivants.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzl
Mai 2014	Hong-Kong	Non identifiée	Les autorités douanières ont saisi plus d'une tonne d'écailles de pangolin sur un porte-conteneurs arrivant du Kenya le 28 mai.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzl
Mai 2014	Indonésie	Non identifiée	35 pangolins saisis et deux suspects arrêtés lors d'un barrage routier à Riau. Les suspects se rendaient à Medan.	SuaraAlam, 20 juin 2014, http://www.suara- alam.com/en/international /2014/06/20/pangolin- trafficking-watch-first-half- 2014#.VLWOZsaRPzl
Mai 2014	Hong-Kong	Non identifiée	14 sacs contenant une tonne d'écailles saisis dans une cargaison à Hong Kong, en provenance d'Ouganda via le Kenya et la Malaisie.	SCMP, 16 juin 2014, http://www.scmp.com/new s/hong- kong/article/1534140/pan golin-scales-worth- hk17m-found-hidden- shipments-africa
Juin 2014	Hong-Kong	Non identifiée	2,34 tonnes d'écailles en 115 sacs saisies dans un chargement de bois en provenance du Cameroun, sélectionné pour inspection.	SCMP, 16 juin 2014, http://www.scmp.com/new s/hong- kong/article/1534140/pan golin-scales-worth- hk17m-found-hidden- shipments-africa
Juillet 2014	Vietnam	Non identifiée	1,4 tonnes d'écailles de pangolin saisies sur un cargo en provenance de Sierra Leone.	Thanhnien News, 25 juillet 2014, http://www.thanhniennews .com/society/big-haul-of- pangolin-scales-seized-in- vietnams-port-29089.html
Juillet 2014	Vietnam	Non identifiée	Au Vietnam, la police saisit 350 kg de pangolins vivants destinés à la Chine.	http://www.thanhniennews .com/society/vietnam- police-seize-350-kilo-of- pangolins-bound-for- Chine-27935.html
Septembre 2014	Chine	Non identifiée	457 pangolins morts trouvés dans 4 réfrigérateurs par la police de Guangdong.	Asia One, 13 septembre 2014, http://news.asiaone.com/n ews/asia/457-dead- pangolins-found-4- fridges-Chine

Diameter	NA-1-1-1	Name 1 de la 1967	400 lon 484	The Demon Devi 44
Décembre 2014	Malaisie	Non identifiée	100 kg d'écailles et de parties de pangolin saisis par les douaniers au point de contrôle du Centre postal de Pending. Les 11 caisses de produits de pangolin étaient destinées à la péninsule Malaisienne et à Sabah. Le chargement était déclaré comme fruits tropicaux.	The Borneo Post, 14 décembre 2014, http://www.theborneopost. com/2014/12/24/rm50000 -in-pangolin-scales-parts- destroyed/
Janvier 2015	Inde	Non identifiée	4 kg de viande de pangolin saisis dans une maison par une équipe de forestiers du parc national Rajaji, le 3 janvier 2015.	Times of India, 4 janvier 2015, http://timesofindia.indiatim es.com/city/dehradun/Ra mpant-poaching-of- Pangolins-in-RNP-goes- unchecked/articleshow/45 752889.cms
Janvier 2015	Inde	Non identifiée	7,5 kg d'écailles saisis sur un braconnier par la force spéciale, la police et le personnel forestier. Les écailles étaient destinées à un trafiquant de parties d'animaux aux Népal.	Times of India, 4 janvier 2015, http://timesofindia.indiatim es.com/city/dehradun/Ra mpant-poaching-of- Pangolins-in-RNP-goes- unchecked/articleshow/45 752889.cms
Janvier 2015	Ouganda	Non identifiée	2 tonnes de peaux/écailles saisies à l'aéroport d'Entebbe, Ouganda, étaient destinées aux Pays-Bas.	http://www.therakyatpost. com/world/2015/01/26/70 0kg-ivory-2-tonnes- pangolin-skins-seized- Ougandas-airport/
Mars 2015	Hong-Kong	Non identifiée	2 tonnes d'écailles saisies par les Douanes dans un conteneur provenant du Nigéria.	http://www.news24.com/G reen/News/Two-tons-of- rare-pangolin-scales- seized-in-Hong-Kong- bust-20150320
Avril 2015	Indonésie	Non identifiée	3000-4000 pangolins congelés (5 tonnes), 77kg d'écailles et 96 animaux vivants saisis dans un entrepôt à Medan, plus grande ville de l'île de Sumatra	http://www.theguardian.co m/environment/picture/20 15/apr/30/thousands-of- frozen-pangolins-lie-in-a- pit-in-indonesia
Mai 2015	Chine	Non identifiée	249 kg d'écailles saisis dans des valises à l'aéroport International de Pudong. La personne arrêtée a déclaré aider un collègue à transporter et livrer les écailles du Nigéria en Chine. 25 kg ont aussi été saisis 10 jours plus tard sur une autre personne disant aider la même personne.	http://www.shanghaidaily.com/metro/society/Customs-seize-249kg-scales-of-pangolin/shdaily.shtml

Juillet 2015	Indonésie	Non identifiée	1,3 tonnes de pangolins congelés destinés à Singapour ont été saisis.	http://jakarta.coconuts.co/ 2015/07/09/police- surabaya-seize-13-tons- frozen-pangolins-headed- Singapour-photos
July, 2015	Inde	Non identifiée	1 kg d'écailles saisi par le Bureau de surveillance des crimes contre la faune sauvage.	http://zeenews.india.com/ news/eco-news/pangolin- scales-seized-one-held- in-odisha 1629855.html
Août 2015	Vietnam	Non identifiée	4 tonnes d'écailles de pangolin en provenance de Malaisie saisies par les douanes à Da Nang.	http://maritime- executive.com/article/da- nang-is-new-conduit-for- ivory-trafficking
Septembre 2015	Malaysia	Non identifiée	97 pangolins vivants saisis, soupçonnés d'être <i>en route</i> vers la Thaïlande.	http://www.thestar.com.m y/News/Nation/2015/09/1 1/Dept-rescues-97- pangolins-Animals-found- packed-into-bags/
Septembre 2015	Inde	Non identifiée	Les autorités forestières ont saisi un kg d'écailles de pangolin.	http://www.bangaloremirro r.com/bangalore/crime/Ma n-arrested-one-kg- pangolin-scales- seized/articleshow/49081 585.cms
Septembre 2015	Chine	Non identifiée	2674 cadavres de pangolin saisis sur un bateau à Jiangmen destinés à la Chine	http://www.globaltimes.cn/ content/950443.shtml
Octobre 2015	Malaisie	Non identifiée	63 pangolins vivants saisis à Perlis <i>en route</i> vers la Thaïlande.	http://www.malaysiandige st.com/news/572686- perlis-anti-smuggling-unit- seize-63-pangolins.html
.Octobre 2015	Inde	Non identifiée	1 pangolin vivant saisi dans une voiture à Sreekaryam.	http://www.thehindu.com/ news/cities/Thiruvanantha puram/six-persons- arrested-with- anteater/article7786795.e
Octobre 2015	Laos	Manis javanica	80 pangolins vivants et 1 mort saisis au point de contrôle entre le Laos et la Thaïlande. Proviendraient d'Indonésie à destination de la Chine.	http://www.wfft.org/wildlife -trade/large-pangolin- rescue-on-thai-lao-border/
Novembre 2015	Malaisie	Non identifiée	46 pangolins vivants saisis à Perhilitan	http://www.freemalaysiato day.com/category/nation/ 2015/11/06/46-pangolins- worth-rm70000-seized-in- penang/
Novembre 2015	Indonésie	Manis javanica	82 pangolins Sunda vivants et 9 morts saisis sur un bateau dans le port de Belawan et destinés à la	http://www.news24.com/G reen/News/indonesian- police-seize-91- pangolins-20151111

			Malaisie.	
Novembre 2015	Zambie	Non identifiée	5 pangolins vivants saisis.	http://www.znbc.co.zm/?p =25650
Novembre 2015	Chine	Non identifiée	970 kg d'écailles saisis au port de Tongzhong.	http://www.globalpost.com/article/6694510/2015/11/25/pangolin-scales-ivory-smuggled-under-frozen-fish
Novembre 2015	Vietnam	Non identifiée	2000 kg d'écailles saisis au poste frontière Hoanh Mo, province de QuangNinh, chargement désigné comme poisson congelé. Censément destiné à Taïwan.	http://www.thanhniennews .com/society/vietnam- seizes-huge-shipment-of- ivory-pangolin-scales- from-taiwan-54108.html
Décembre 2015	Thaïlande	Non identifiée	587 kg d'écailles saisis à l'aéroport international Samui, censé provenir du Nigéria	http://www.bangkokpost.c om/news/general/799200/ b40m-smuggled-ivory- pangolin-scales-seized
Décembre 2015	Singapour	Non identifiée	324 kg d'écailles saisis au Centre de cargo aérien de Changi, dans une cargaison destinée au Laos, censée provenir du Nigéria	http://www.channelnewsa sia.com/news/Singapor/ill egal-ivory- pangolin/2354944.html
Décembre 2015	Cameroun	Non identifiée	214 kg d'écailles saisis à l'aéroport de Yaounde- Nsimalen	http://en.cihan.com.tr/en/f our-wildlife-traffickers- arrested-in-cameroon- 1966363.htm
Décembre 2015	Vietnam	Non identifiée	12 pangolins vivants saisis dans une maison de la Province de Binh Duong	http://www.thanhniennews .com/society/12- pangolins-rescued-from- illegal-traders-in- southern-vietnam- 57564.html